

DELIBERATIONS

L'an deux mil dix-huit, le dix-huit avril, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de François GAUTHERON, Maire, pour délibérer des questions suivantes.

Etaient présents : Mr GAUTHERON François, Mme ROUGET Nathalie, Mme BLOT Séverine, Mr ROBIN Jean-Luc, Mme BLASZCZYK Josiane, Mr BOURIQUET Sébastien, Mme CARN Florence, Mr PANNETRAT Jacky et Mr LAUMAIN Philippe

Absent excusé : Mr HEUDIER Bernard

Absents : Mr DELEMARRE Arnold, Mme PICARD Sylvie, Mr MARION Michel, Mme GARANDEL Nathalie et Mr MILLEROT Emmanuel

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 13 avril 2018, les délibérations prises dans cette seconde séance sont valables quel que soit le nombre de conseillers présents (art. L 2121-17-CGCT).

Secrétaire de séance : Mr PANNETRAT Jacky

La séance a été publique.

* * * * *

DESIGNATION SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mr Pannetrat se propose en qualité de secrétaire de séance, ce qu'acceptent les membres du Conseil Municipal.

2018/0020 TAUX D'IMPOSITION 2018 DES 3 TAXES LOCALES

Le Maire propose de maintenir les taux des trois taxes locales en 2018.

Le Conseil accepte à l'unanimité ce maintien, qui fixe les taux des 3 taxes à :

- 9,50 % pour la taxe d'habitation
- 11,45 % pour la taxe foncière bâti
- 26,05 % pour la taxe foncière non bâti.

2018/0021 DECISION MODIFICATIVE

Conformément à la décision ci-dessus et suite à la notification des dotations intervenue depuis le vote du Budget Primitif 2018 de la Commune, Mr le Maire propose au Conseil la décision modificative suivante, qu'acceptent les conseillers municipaux :

FONCTIONNEMENT

RECETTES

73111 Taxes foncières et habitation	+ 3 326 €
748314 Dotation unique compensation TP	- 10 €
74834 Etat / compensation Taxe Foncière	- 302 €
74835 Etat / compensation Taxe Habitation	+ 110 €
7411 Dotation Forfaitaire	- 5 213 €
74121 Dotation Solidarité Rurale	+ 563 €

DEPENSES

023 Virement à la section d'investissement - 1 526 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES

2183 / 65 MAIRIE matériel de bureau + 170 €

RECETTES

021 Virement de la section de fonctionnement - 1 526 €

1641 Emprunt + 1 696 €

QUESTIONS DIVERSES

- Dérogation scolaire

Le Conseil confirme le refus du Maire d'accepter une dérogation à l'inscription obligatoire d'un enfant de Sougy-sur-Loire.

- M. CHANLIAU

Le Maire lui a expliqué que sa candidature pour l'exploitation du restaurant n'était pas retenue.

- Fibre optique

Le groupe de travail de la Communauté de Communes Sud Nivernais animé par le Maire se réunira très prochainement pour préparer la discussion avec Nièvre Numérique sur sa proposition de déploiement, très coûteuse et qui laissera de nombreux usagers sans accès direct à la fibre.

- CCAS

Le colis du 14 juillet sera cette année remplacé par un déjeuner obligatoire afin de créer un lien plus convivial entre les anciens et les autres générations (le Maire enverra un mot d'explication).

- Litige assainissement pluvial DUMAS/MATHEZ

Le Maire ira sur place pour évaluer le problème et essayer de proposer une solution.

- Assainissement eaux usées

Le dossier technique réclamé par la Préfecture a été envoyé avant le 15 avril.

- Collaboration avec M. ESCRIBANO

La collaboration avec J. Escribano est compliquée et nécessite une préparation et un contrôle des tâches assez laborieux (demandes répétées, pas de comptes rendus, aucune information sur les temps passés et les transports en véhicule). Le Maire lui a rappelé que sa demi-prime de juin s'en ressentira.

- Varenes

Les travaux de réhabilitation de la salle sont en cours. Le conseil valide la non installation du bar (à remplacer par une simple table) ; il faudra répandre du gravier à l'entrée du bâtiment.

- Promenade du Gour

Sa remise en état avec l'aide de la Communauté de Communes Sud Nivernais devrait être réalisée très prochainement.

- Ordures ménagères

Le fonctionnement du service des ordures ménagères se dégrade, la qualité des prestations baisse, et les coûts montent ; la commission de la Communauté de Communes Sud Nivernais en charge du dossier travaille sur une reprise en mains.

Le Maire verra prochainement l'Ambassadrice du tri pour préciser les points de collecte et évoquer quelques points du fonctionnement du SIEEEN.

- Chemin des Frétys

Le Maire a validé sa réhabilitation « sommaire » par l'exploitant forestier CFBL ; il faudra étaler un peu de matériau lors de la réalisation des travaux sur la voirie communale.

- Restaurant

Le Tribunal de Grande Instance se réunira le 24 avril pour instruire la demande d'expulsion de S. Heurtaux des locaux du restaurant. L'arrêté d'expulsion devrait être pris vers le 15 mai. La nouvelle exploitante devrait s'installer fin mai/début juin.

- Enrobé à froid

Il sera comme l'an dernier mis en place sur le chemin d'accès à la salle des Varennes (4 tonnes).

- Désordre jeunes

Les jeunes qui ont un peu créé de désordre sur la Place du Marronnier ont été trouvés et le mobilier du restaurant a été remis en place.

- CCSN

Le Conseil Communautaire du 10 avril a validé les comptes administratifs de l'exercice 2017 ainsi que le Budget Primitif 2018 (9,736 K€ en fonctionnement et 1189 K€ en investissement) ainsi que les budgets annexes (bâtiments industriel, Four à Chaux, Ports, Petits Champs). Le budget des ordures ménagères s'équilibre grâce à une subvention de 275 000 € du Budget Primitif Général et prévoit 32 ETP ; il prévoit une facture de 1 M € pour le SIEEEN qui fera l'objet d'une analyse particulière de la commission des ordures ménagères.

- Chemins de randonnée de la Communauté de Communes Sud Nivernais

Le réseau des boucles locales des chemins de randonnée de la CCSN est disponible en Mairie ; pour Sougy-sur-Loire, il n'y figure que la promenade du Gour des Fontaines.

- Route RN7 à 2 X 2 voies

Le Conseil donne son accord pour la participation à l'association de promotion (80 €).

- Temps scolaires

L'Académie de Dijon a validé l'organisation de la semaine scolaire aménagée sur quatre jours.

- PETR « Val de Loire Nivernais »

Son nouveau Président a été élu le 29 mars 2018 ; une page entière du Journal du Centre du 6 avril est consacrée à son organisation et son fonctionnement (disponible en Mairie).

- Destruction des espèces nuisibles

Un arrêté préfectoral, qui précise les conditions de la destruction des espèces invasives, est disponible en Mairie.

- Eaux pluviales Tinte

Voir le traitement du débouché de la buse sur le rond-point pour éviter la formation de flaques ; voir avec l'entreprise Guinot le traitement de la raquette circulaire en extrémité de la D262 pour éviter la stagnation d'eau (empierrement ? enrobé avec préparation du sol ?).

- PEDT (Projet EDucatif Territorial)

Un nouveau PEDT, après le retour à une organisation scolaire sur quatre jours, devra être mis en forme.

- Eau d'alimentation

L'ARS confirme qu'elle est conforme aux exigences de qualité.

- FCTVA

Le montant de l'attribution accordée à la Commune est 131 009 € (130 920 € prévus au Budget Primitif).

- Débardage

Le Maire interviendra auprès de M. Berthillot pour que le débardage de la coupe de bois soit organisé avec une évacuation par le chemin des Frétys plutôt que par le chemin du Manège.

- Festi'Sougy

La fête organisée à Tinte cet été nécessite un compteur EDF mobile, des WC, un parquet ; un feu d'artifice sera financé par la Commune (rive Sud ?) ; voir aussi la possibilité d'animation sur la Loire (gabarres).

- Signalisation

Voir avec BSS et la DDT la mise en place de panneaux annonçant l'entrée de la scierie à destination des camions (étrangers notamment) qui s'égarer dans le bourg ou à Tinte.

- RESO

Le Maire reprendra contact avec la Directrice pour mettre en place l'adhésion à RESO de la Commune et un programme pour le dernier trimestre.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Président déclare la session close.

La séance est levée à 22 heures 30.

Délibéré en séance, les jours et an susdits.

Délibérations numérotées 2018 / 0020 à 2018 / 0021